

Annexe 1 – Risques psychosociaux et facteurs de risques psychosociaux

Les risques psychosociaux liés au travail désignent les situations et les conditions organisationnelles, relationnelles ou contextuelles susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la santé physique, psychologique ou sociale des travailleuses et travailleurs. Ces risques peuvent être présents dans tous les milieux de travail et varier selon la nature des fonctions exercées, l'organisation du travail et les relations professionnelles.

1. Risques psychosociaux

Sans s'y limiter, les principaux risques psychosociaux pouvant être rencontrés en milieu de travail ou d'étude comprennent notamment :

- **La violence**, incluant :
 - la violence en milieu de travail;
 - la violence conjugale ou familiale susceptible de se manifester en milieu de travail;
 - la violence à caractère sexuel;
- **Le harcèlement psychologique ou sexuel**;
- **L'exposition à un événement potentiellement traumatique**, notamment dans le cadre de certaines fonctions ou situations exceptionnelles.

2. Facteurs de risques psychosociaux

Les facteurs de risques psychosociaux correspondent aux caractéristiques du travail, de son organisation ou des relations professionnelles qui, séparément ou en combinaison, peuvent contribuer à l'apparition ou à l'aggravation des risques psychosociaux. Ces facteurs peuvent avoir des conséquences sur la santé physique et psychologique des travailleuses et travailleurs.

À titre indicatif, les principaux facteurs de risques psychosociaux comprennent notamment :

- **L'autonomie décisionnelle**, incluant le degré de latitude accordé dans l'organisation et l'exécution du travail;
- **La charge de travail**, qu'elle soit quantitative (volume, délais) ou qualitative (complexité, exigences émotionnelles);
- **La justice organisationnelle**, incluant la perception d'équité dans les processus décisionnels, les pratiques de gestion et le traitement des personnes;
- **La reconnaissance au travail**, incluant la valorisation des efforts, des compétences et de la contribution des personnes;
- **Le soutien au travail**, qu'il provienne des collègues, de la supervision ou de l'organisation.